Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP
Secrétariat d'État aux migrations SEM
Domaine de direction Coopération internationale
Section Europe / Autorité compétente FSI Suisse

FAQ
Fonds pour la sécurité intérieure (FSI Frontières) 2014 - 2022

N°	Catégorie	Question	Réponse	Demandeur	Date
1	Éligibilité des dépenses	Comment le nombre de jours éligibles doit-il être calculé lorsqu'une partie seulement de la facture entre en compte dans la période éligible ?	Le calcul se fait selon la "méthode lombarde", c.-à-d. 1 an = 360 jours, 1 mois = 30 jours. Le dernier jour du mois est considéré comme le 30e jour.	Autorité Responsable	25.08.2017
2	Utilisation de l'euro	Quel taux de change est utilisé ?	La conversion se fait selon le taux de change mensuel (le mois est déterminé par la date de comptabilisation) de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/budget/contracts_grants/info_contracts/inforeuro/index_fr.cfm). Il convient d'employer le taux de change "Monnaie étrangère/EUR".	Autorité Responsable	25.08.2017
3	Éligibilité des dépenses	En cas de projets pluriannuels, les coûts d'un exercice budgétaire FSI doivent-ils être délimités de ceux de l'exercice suivant ?	Aussi longtemps qu'un projet est en cours, les coûts liés aux prestations ne doivent pas être délimités au 30 juin. Le versement ou l'écriture comptable du mandataire du projet détermine pour quel exercice comptable FSI les coûts doivent être saisis. La date de l'écriture comptable est déterminante pour l'autorité compétente.	Autorité Responsable	21.09.2017
4	Actions de publicité	On peut utiliser une affiche comme panneau d'information pour indiquer un co-financement de l'UE si le co-financement a dépassé 100 000 euros?	Une affiche ne remplit pas le critère de permanence, donc elle ne convient pas comme panneau d'information.	Autorité Responsable	01.12.2017
5	L'éligibilité des dépenses	Quelle date s'applique au paiement?	Toutes les dépenses doivent avoir été engagées au cours de cette période; les paiements correspondants doivent (la date de comptabilisation est déterminante) avoir été effectués au plus tard le 15 juillet de la même année.	Autorité Responsable	19.12.2017

UNION EUROPÉENNE
Fonds pour la
sécurité intérieure ISF